

Objet : Désignation des délégués représentant la commune auprès du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable et d'assainissement La Gartempe – (S.I.D.E.P.A. La Gartempe) Service Public d'Assainissement non Collectif

1. Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires, sont élus à scrutin secret, conformément à l'article 5211-7 du CGCT et à l'unanimité les délégués suivants : Monsieur DUBRAC Pascal et Monsieur GRANDJEAN Lilian.

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;
2. D'adhérer à la convention de groupement de commandes pour les domaines suivants :
 - Electricité pour les points de livraison (PDL) ayant une puissance souscrite > 36 kVA (ex tarifs verts et jaunes)
 - Electricité pour les PDL associés à l'Eclairage public d'une puissance souscrite <= 36 kVA (ex tarifs bleus éclairage public)
 - Electricité pour les autres PDL (bâtiments, équipements) d'une puissance souscrite <= 36 kVA (autres ex tarif bleus)
 - Gaz naturel
3. D'autoriser l'adhésion de la commune d'Arnac-la-Poste au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;
4. D'autoriser le maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés ;
5. De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
6. D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
7. D'autoriser le maire à donner mandat au SEHV ou à son assistant à la maîtrise d'ouvrage, pour obtenir auprès des fournisseurs historiques du membre et des gestionnaires de réseaux l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
8. D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Arnac-la-Poste, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal :

1. Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
2. Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération,
3. Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
4. Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal :

1. Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
2. Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération,
3. Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
4. Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Objet : Approbation des budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes eau potable, assainissement, lotissement et transports scolaires

1. Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2019 arrêtés comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	827 887,76 €	827 887,76 €
Section d'investissement	484 747,42 €	484 747,42 €
TOTAL	1 312 635,18 €	1 312 635,18 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	211 029,30 €	211 029,30 €
Section d'investissement	141 531,49 €	141 531,49 €
TOTAL	352 560,79 €	352 560,79 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	37 754,64 €	37 754,64 €
Section d'investissement	35 578,63 €	35 578,63 €
TOTAL	73 333,27 €	73 333,27 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	104 043,90 €	104 043,90 €
Section d'investissement	153 685,75 €	153 685,75 €
TOTAL	257 729,65 €	257 729,65 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	44 514,90 €	44 514,90 €
Section d'investissement	22 554,43 €	22 554,43 €
TOTAL	67 069,33 €	67 069,33 €

Objet : Vote des taux d'imposition 2019

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux actuels pour l'exercice 2019, soit Taxe d'habitation : 9,72 %, Taxe foncière bâti : 15,04 %, Taxe foncière non bâti : 47,34 %. Ces taux seront inscrits dans le budget primitif 2019.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien du chemin de randonnée PDIPR (les Chevreuils)

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer une partie du coût d'entretien du sentier de randonnée PDIPR « Les Chevreuils » dont le montant s'élève à 3 000 € HT.

Objet : Signature d'une convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux avec la Société Protectrice des Animaux – Année 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire :

1. A signer la convention avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne pour l'année 2019,
2. A mandater la redevance dont le montant est fixé à 0,63 €/habitant pour l'année 2019.

Objet : Attribution de subventions aux associations

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux diverses associations les subventions suivantes pour 2019 : Jeunesse Musicale de France : 328 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 € - Les Enfants d'Abord : 430 € - Comité Départemental de lutte contre le cancer : 40 € - Association des Paralysés de France : 40 € - Secours Populaire Français : 100 € - ON des Anciens Combattants : 25 € - Amicale des Anciens Elèves : 390 € - Club Les Amis du Bel Age : 400 € - Comité des fêtes : 400€ - ACCA : 420 € - ACCA Ragondins : 229 € - Société de Pêche le Glévert : 430 € - FNATH : 100 € - Association Les Amis du Cheval : 390 € - Prévention routière : 50 € - FNACA : 160 € - Les

Restaurants du Cœur : 120 € - Avenir Nord Foot 87 : 655 € - Lieutenants de Louveterie : 50 € - Troupe théâtrale les Arnacois : 310 € - Association Conciliateur de Justice : 50 €.

Objet : Attribution d'une subvention au CAAAC

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer au CAAAC une subvention de 930 euros pour l'année 2019.

Objet : Demande de subvention pour l'entretien de l'alarme de l'église

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le plan de financement proposé et de solliciter l'aide financière du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération, soit 380,04 €.

Objet : Achat de cartes CADOSTORE

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de remettre à chaque agent de la collectivité une carte « Cadostore » d'une valeur de 150 euros avant son départ en congés d'été.

Objet : Remplacement des vieux baudriers des cloches de l'église

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise BROUILLET d'un montant de 355 € HT soit 426 € TTC. Cette dépense sera mandatée en section d'investissement du budget principal à l'article 2188.

Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : approbation de l'APD et demandes de subventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté en vue de la réalisation de l'opération,
2. D'approuver le nouveau plan de financement d'une dépense globale prévisionnelle s'élevant à 464 350 € HT relative aux travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble : subvention Etat (DETR) : 116 087 € (25%) - subvention Etat (DSIL) : 92 870 € (20 %) - subvention Région : 45 000 € (9,7 %) - Subvention Département : 40 000 € (8,6 %) - Auto-financement (Fonds libres et emprunt) : 170 393 € (36,7 %) TOTAL : 464 350 €,
3. de solliciter l'attribution des subventions suivantes en vue du maintien de ce dernier commerce de boulangerie/pâtisserie/snacking : subvention DETR auprès de l'état - subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne - subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au titre du contrat de cohésion territoriale.

Objet : Création d'un espace de fabrication et de vente de boulangerie/pâtisserie/snacking : Demande de permis de construire

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les documents du dossier de demande de permis de construire relatif à la création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking.

Objet : Création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking en centre-bourg : demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2019 (projet structurant)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. d'approuver l'APD présenté et de réaliser l'opération de création d'une boulangerie/pâtisserie/snacking en centre-bourg,
2. d'approuver le plan de financement prévisionnel,
3. de solliciter, auprès de l'état, l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au taux le plus élevé possible pour l'exercice 2019.

Objet : Travaux de réfection d'un logement communal

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis présentés :

1. Entreprise BOUSSARDON Thierry de St Sulpice-les-Feuilles pour le bouchage de la porte menant sur la cour de l'école (montant : 387,48 € HT soit 426,23 € TTC)
2. Entreprise LECORDIER d'Arnac-la-Poste pour les enduits, peinture et papier peint (montant : 2 770€)
3. Entreprise LARRAUD Stéphane de St Hilaire-la-Treille pour la pose d'une cabine de douche (montant : 1 693,00 € HT soit 1 862,30 € TTC et électricité avec appareillage LEGRAND (montant : 4 190,43 € HT soit 4 609,47 € TTC).

Objet : Site internet de la commune

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de la société CYBERNETTIC de La Souterraine pour un montant de 2 475,00 € HT, soit 2 970,00 € TTC. La dépense est prévue en section d'investissement du budget principal à l'article 2188.

Objet : Collecte des eaux pluviales à l'Ecluse

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise LOIZEAU pour un montant de 4 600,13 €, soit 5 520,16 € TTC. La dépense est prévue en section d'investissement du budget principal à l'article 2112.

Objet : Achat d'un mixer plongeant pour le restaurant scolaire

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser l'achat du mixer plongeant pour le restaurant scolaire auprès de « Tout pour le Froid » pour un montant de 468,00 € HT soit 561,60 € TTC. La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget principal à l'article 2188.

Objet : Achat d'une cuve soufflée

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de GONNIN DURIS d'Arnac-la-Poste (87) pour une cuve soufflée de 1 500 litres avec station murale pour un montant de 999,00 € HT soit 1 198,80 € TTC. Cette dépense sera mandatée en section d'investissement à l'article 2188.

Objet : Travaux d'extension du réseau AEP à la Grangevieille

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis d'EBL présenté pour un montant de 1 160,06 € HT soit 1 392,07 € TTC. Cette dépense sera mandatée sur le budget annexe « Eau potable » en section d'investissement à l'article 2156.

Objet : Achat d'une structure pour l'aire de jeux de l'école maternelle

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le devis de Manutan Collectivités dont le montant s'élève à 2 167,00 € HT, soit 2 600,40 € TTC pour une structure de jeu bois multifonctions pour l'école maternelle mais accessible au public en dehors du temps scolaire. Cette dépense sera mandatée en section d'investissement à l'article 2158.

Objet : Travaux de sectorisation du réseau d'eau potable : pénalités de retard

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas appliquer les pénalités de retard aux deux entreprises concernées, soit SAUR et EBL SOGEA.

Objet : Avenant à la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Conseil Départemental 87 concernant l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Objet : Syndicat Coul Gart Eau : Election d'un délégué titulaire

1. Suite au décès de René Breuillaud, conseiller municipal délégué titulaire au Syndicat, M. DRIEUX Jean-Pierre conseiller municipal est élu à l'unanimité nouveau délégué titulaire avec 11 voix pour.

Objet : Délégation de signature à Madame le Maire pour mise à disposition de terrains à ENEDIS

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

Objet : Exercice de la mission d'inspection en matière de santé et de sécurité avec le CDG 87

Le Conseil Municipal décide :

1. De solliciter la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,
2. D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne conclue pour une durée de trois années civiles pleines, à compter du 1^{er} mai 2019,
3. D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.

Objet : Garderie scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 : amplitude horaire et tarifs

Compte-tenu des demandes des familles, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. Une nouvelle amplitude horaire pour la rentrée de septembre 2019, soit de 7 h 00 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 19 h 00 (Cette amplitude sera instaurée à l'essai jusqu'aux vacances de Toussaint, si ces

horaires d'ouverture ne se justifiaient finalement pas, les horaires actuels seraient remis en service : 7 h 15 à 8 h 50 et 16 h 30 à 18 h 15).

2. Les tarifs suivants pour la rentrée de septembre 2019 : 0,50 € pour 30 minutes par jour, 1 € par jour au-delà de 30 minutes (quelle que soit la durée).

Objet : Tarif des Transports Scolaires

1. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de participer au coût du transport scolaire des élèves de la maternelle et de l'élémentaire d'Arnac-la-Poste pour la prochaine année scolaire 2019/2020 selon les modalités suivantes :

Tarifification et participation de l'AO2 pour 2019/2020

Tranche	QF*	Tarif régional Tarif annuel ½ pensionnaire	Participation de l'AO2 Tarif annuel ½ pensionnaire
			Maternelle - Elémentaire
1	Inférieur à 450 €	30 €	0
2	Entre 451 € et 650 €	50 €	0
3	Entre 651 € et 870 €	80 €	10
4	Entre 871 € et 1 250 €	115 €	45
5	A partir de 1 250 €	150 €	80
Non ayant-droit ** (- de 3 km, et ceux ne respectant pas la carte scolaire)		195 €	125
Navette RPI et internat		30 €	Non concerné

Objet : Travaux de réfection d'un logement communal au 17 rue du Couvent

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les devis présentés, soit l'entreprise GALAMON Nicolas de St Sulpice-les-Feuilles pour les enduits, la peinture et le papier peint (montant : 9 060,06 € soit 9 966,06 € TTC) et l'entreprise LARRAUD Stéphane de St Hilaire-la-Treille pour les travaux d'électricité, de plomberie chauffage et sanitaires (montant : 3 948,96 € HT soit 4 343,86 €). Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement du budget communal à l'article 21318.

Objet : Consultation de bureaux de contrôle en vue de l'aménagement d'une boulangerie pâtisserie snacking : diagnostic amiante-plomb, étude des sols, coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), mission de contrôle technique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De retenir les offres mieux-disantes suivantes →
 - Diagnostic amiante plomb : AB DIAG Expert - 87210 LE DORAT pour un montant de 300 € HT
 - Etude des sols : GEOTEC - 87280 LIMOGES pour un montant de 2 200 € HT
 - Coordination en matière de CSPS : QUALICONSULT - 87023 LIMOGES pour un montant de 1 518 € HT
 - Mission de contrôle technique : BUREAU VERITAS - 87068 LIMOGES pour un montant de 2 290 € HT
2. D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions afférentes à ces contrôles,
3. D'autoriser Madame le Maire à mandater ces dépenses en section d'investissement du budget communal à l'article 2135.

Le Maire,

Mariane DEVERINES

